

## BILAN ANAH 2023

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est délégataire des Aides à la Pierre pour l'Etat sur son territoire par convention de 2019 à 2024, lui permettant de gérer localement les aides de l'ANAH à la rénovation énergétique, à l'autonomie pour les propriétaires occupants, les aides pour les propriétaires bailleurs, et les aides à la rénovation énergétique pour les copropriétés.

Une convention de gestion est signée chaque année pour déterminer les objectifs à atteindre sur le territoire. Ces quotas évoluent en fonction des consommations des années précédentes et de la répartition de l'enveloppe par la DREAL aux niveaux régional, départemental et local.

	Objectifs 2023	Total Réalisé	Taux de réalisation
Propriétaire occupant « Habitat indigne »	2	0	0%
Propriétaire occupant « Energie »	38	36	95%
Propriétaire occupant « Autonomie »	46	33	72%
Propriétaire bailleur	6	7	115%
Copropriété	266	0	0%
<b>TOTAUX</b>	<b>92 hors copropriété</b>	<b>76</b>	<b>83% hors copropriété</b>

L'année 2023 représente en région une baisse généralisée des opérations ANAH gérées localement, et le Grand Dole n'échappe pas à cette évolution même si les baisses sont minimes. En effet, le taux de réalisation des aides pour les propriétaires occupants en 2022 était de 105 %, contre 80% en 2023.

Si le nombre de dossiers en rénovation énergétique s'est maintenu (95% de réalisation), le nombre de dossiers Autonomie a fortement baissé, passant de 54 dossiers en 2022 à 33 dossiers en 2023.

L'inflation est aujourd'hui la première explication à la baisse des dossiers déposés, qu'ils soient à la rénovation énergétique ou sur l'autonomie. Le budget des personnes âgées s'en est ressenti avec l'augmentation des coûts de l'énergie, impactant directement les projets de réhabilitation.

L'augmentation des taux de subvention proposée par l'ANAH en octobre 2023 n'a pas eu l'effet escompté chez les ménages et encore moins chez les personnes âgées, notamment par les évolutions 2024 prévues qui ont amenées les propriétaires occupants à reporter les travaux prévus.

Le nombre de dossiers Propriétaires Bailleurs est peu significatif sur notre territoire mais représente la réhabilitation et donc le conventionnement de 7 logements en 2023.

Les deux projets de rénovation de copropriétés sur Dole, pour un total de 266 logements, ont de nouveau été mis en attente en 2023.

### Montants 2023

D'un point de vue financier et comme chaque année, le montant alloué à la collectivité est légèrement en augmentation par rapport à 2022 avec une dotation révisée en forte hausse sans demande complémentaire du Grand Dole.

Dotation initiale	Dotation révisée	Consommation	Taux de consommation
874 915 €	1 059 382 €	830 261 €	78 %

La consommation de crédits 2023 est équivalente en montant à la consommation 2022 tout en représentant un taux de réalisation bien moindre, 78% en 2023 contre 94 % en 2022.

Ces chiffres nous indiquent que si le nombre de dossiers instruits en 2023 est moindre, le montant de subvention versé est lui plus important pour expliquer ce résultat identique d'une année sur l'autre.

L'augmentation de la dotation révisée s'explique naturellement par une baisse significative sur la région Bourgogne Franche Comté des dossiers instruits et donc des reports de crédits importants sur les zones moins impactées comme notre territoire.

### Paiements 2023

Les dossiers instruits peuvent régulièrement être payés plusieurs années après leur dépôt, chaque propriétaire disposant de 3 années pour réaliser les travaux.

2022		2023	
862 142 €		1 030 989 €	
11 PB	80 PO	5 PB	101 PO

Les paiements des subventions pour l'année 2023 sont 20 % plus élevés que pour l'année 2022 et correspondent naturellement au nombre plus important de dossiers instruits au paiement.

Ces paiements font l'objet, deux fois par an, d'un appel de fonds de la collectivité pour obtenir le remboursement de l'ANAH.

### Perspectives 2024

L'année 2024 se présente comme une année de grands changements de dispositifs d'intervention de l'Anah pour permettre une augmentation notable des réhabilitations énergétiques sur le territoire français.

Les plafonds de travaux sont augmentés ainsi que les taux de subvention permettant des prises en charge de l'ANAH plus élevées, et un reste à charge réduit pour les bénéficiaires.